

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 4^e jour de novembre 2019, à 19h00, à la salle du Conseil au 45, rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet Angèle Bastien
Richard David Jean-Claude Boucher Line Quevillon

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, Monsieur Réjean Lampron, directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2019-11-137 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

QUESTION DES CONTRIBUABLES

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Questions des contribuables**
- 4. Législation**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
- 5. Gestion financière et administrative**
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Adoption du règlement no. 2019-01 modifiant le règlement 2015-28 pour permettre la circulation des vtt sur certains chemins municipaux
 - 5.3 Avis de motion - Fournaies extérieures au bois
 - 5.4 Adoption de la politique sur les ressources humaines
 - 5.5 Recouvrement des taxes pour l'année 2016,2017 et 2018
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Adoption du projet de plan des mesures d'urgences
- 7. Réseau routier et opération de voirie**
 - 7.1 Reddition de comptes entretien des routes locales (ERL) 2018
 - 7.2 Reddition de comptes 2018, projets particuliers d'amélioration du programme d'aide à la voirie locale
 - 7.3 Réalisation de travaux pour ponceaux et MG20
 - 7.4 Demande de financement auprès du programme PAVL
- 8. Urbanisme, environnement et développement**
 - 8.1 Demande d'approbation cadastrale – 49, rue des saules
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1 Demande financière – Table Autonome des Aînés des Collines
 - 9.2 Signature du protocole projet PRIMADA jardin pour aînés
 - 9.3 Entente festival country Notre-Dame-de-la-Salette
- 10. Varia**
- 11. Question des contribuables**
- 12. Levée de la séance**

**2019-11-138 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
7 OCTOBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.

2019-11-139 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois d'octobre 2019 soient adoptées et autorisées pour paiements au montant total de 113,063.97\$

**2019-11-140 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2019-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-28 POUR
PERMETTRE LA CIRCULATION DES VTT SUR
CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU que la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU que la Municipalité a fait l'acquisition d'un véhicule hors route de type VTT pour une utilisation reliées aux activités de l'employé responsable des travaux publics;

ATTENDU que la Municipalité est dotée d'un règlement (2015-28) balisant les endroits où peut circuler un tel véhicule et qu'il y a lieu d'apporter une modification pour permettre l'utilisation de ce véhicule hors route par la Municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Antonin Brunet lors de la séance de ce conseil, tenue le 7 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le règlement no. 2019-01 ordonne, statue et décrète ce qui suit :

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des VTT sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 2015-28 des règlements de la municipalité Notre-Dame-de-la-Salette.

Article 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des VTT sera permise sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrains (quads) au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*, à l'exception du VTT propriété de la Municipalité dont l'usage sera permis sur l'ensemble des voies de circulation sous son autorité.

Article 5 : LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain, à l'exception de celui de la Municipalité, est permise sur le chemin municipal suivant, sur la longueur maximale prescrite suivante :

◆ Chemin Thomas Nord à partir de la route 309 sur une longueur de 8.8 km, jusqu'à l'intersection du chemin Thomas-sud

La circulation sur la portion du sentier sur la route 309 entre le chemin Thomas-Nord et la rue des Saules est permise suivant l'autorisation du Ministère des transports.

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6 : RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Par
Réjean Lampron, directeur général.

Par
Denis Légaré, maire

Avis de motion – Fournaises extérieures au bois
Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Line Quevillon pour étudier la possibilité d'établir une réglementation permettant l'utilisation de fournaises extérieures au bois, résidentielles ou commerciales, dans les limites de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

2019-11-141 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que le Conseil a mandaté le directeur général, via la résolution 2019-03-33, afin de procéder à l'élaboration et la mise en place d'une politique sur les ressources humaines;

ATTENDU que les employés ont été consultés pour établir ladite politique et que le comité des ressources humaines a également été mis à contribution pour ce faire;

ATTENDU que subséquemment à l'adoption de cette même politique sera établi, pour chacun des salariés, un contrat actualisé incluant une description de tâches et les conditions spécifiques relatives à chacun de ces mêmes salariés;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon

ET RÉSOLU que le Conseil adopte la présente Politique sur les ressources humaines et mandate le directeur général pour élaborer les contrats de travail en découlant pour chacun des employés;

2019-11-142 RECOUVREMENT DES TAXES POUR L'ANNÉE 2016,2017 ET 2018

ATTENDU que les propriétés portant les matricules suivants n'ont pas donné suite aux procédures de réclamation entreprises par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette afin de recouvrer des taxes échues :

MATRICULE	DESCRIPTION	MONTANT DÛ
7374-50-7391	Chemin Boucher	8043.43
7970-19-4799	Chemin du Domaine	224.77
8063-24-6415	Route 309	1627.30
7573-97-7016	Chemin privé	1794.11

ATTENDU que l'an dernier la Municipalité a eu recours aux services de maître Rino Soucy pour opérer le recouvrement de sommes dues dans de telles circonstances;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil mandate à nouveau maître Rino Soucy pour procéder à la perception de ces taxes non payées pour l'année financière 2016, 2017 et 2018 auprès des matricules mentionnés ci-dessus.

2019-11-143

ADOPTION DU PROJET DE PLAN DES MESURES D'URGENCE

- ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;
- ATTENDU que la Municipalité est exposée à divers aléas pouvant être à la source de sinistres;
- ATTENDU que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Salette reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;
- ATTENDU que le Conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :
- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
 - de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;
- ATTENDU que le Conseil a adopté via la résolution 2019-07-83 l'organigramme associé à ce plan des mesures d'urgence et qu'il reste donc à approuver le contenu de celui-ci;
- ATTENDU que le plan sera mis à jour en continu et fera l'objet d'un suivi régulier pour s'assurer qu'il répond bien aux objectifs à cet égard;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU unanimement

- QUE soit adopté le projet de plan des mesures d'urgence, et que ce même plan sera complété pour finaliser celui-ci, notamment dans la portion touchant les ententes de services ceci, en fonction des besoins présents ou à survenir.

2019-11-144

REDDITION DE COMPTES ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) 2018

- ATTENDU que le Ministère des transports a versé une compensation de 98 859 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018;
- ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
- ATTENDU les travaux réalisés et complétés et qu'il ne reste plus qu'à produire la reddition de comptes associée à cette aide financière;
- ATTENDU le programme d'entretien des routes locales (ERL) demande une confirmation quant aux travaux réalisés;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales (ERL).

2019-11-145 REDDITION DE COMPTES 2018, PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour chacun des 2 projets réalisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil approuve les dépenses au montant de 24 945.38 \$ en ce qui touche le numéro de dossier 27124-1 et de 14 912.26 \$ pour le numéro de dossier 27718-1 relativement aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour chacun de ces projets, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-11-146 RÉALISATION DE TRAVAUX POUR PONCEAUX ET ENTRETIEN DE CHEMIN

ATTENDU que la Municipalité reçoit annuellement des sommes quant à la réfection et l'entretien de certains de ses chemins dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet projet particulier par circonscription électorale (PPA-CE);

ATTENDU qu'une somme de 12 000 \$ supplémentaire a été octroyée via ce même programme et qu'il y a lieu notamment, de pouvoir opérer certains travaux, soit de remplacer deux ponceaux sur le Chemin Thomas Nord et procéder à la réparation de celui-ci;

ATTENDU que la municipalité a demandé une soumission pour procéder à l'achat de deux ponceaux à fournir auprès de l'entrepreneur ;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la réalisation de ces mêmes travaux et qu'un seul entrepreneur a fourni une proposition conforme.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise l'achat des ponceaux à fournir à l'entrepreneur au montant de 3 850.01\$ taxes incluses.

ET QUE le Conseil autorise l'attribution du contrat pour la réalisation de ces travaux à l'entreprise Excavation J.B.G. Lajeunesse pour une somme maximale de 7 500\$ incluant les taxes.

2019-11-147 DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU PROGRAMME PAVL

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser des travaux pour procéder à l'entretien de certaines de ses voies;

ATTENDU que la nature de ces travaux pourrait permettre d'inscrire ceux-ci dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que la Municipalité souhaite donc pouvoir faire une demande dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise le directeur général à préparer un projet et déposer une demande au programme d'aide à la voirie locale pour l'obtention d'une aide financière à la réalisation des travaux pouvant se qualifier dans le cadre de ce même programme.

2019-11-148 DEMANDE D'APPROBATION CADASTRALE – 49, RUE DES SAULES

ATTENDU que la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de la Salette veut céder à madame Lorraine Marinier-Mageau, résidant au 22, chemin de l'Église, la pointe de terrain adjacent à son terrain;

ATTENDU qu'une demande pour l'approbation cadastrale a été demandée pour le lot 5 873 226 pour créer de nouveaux lots nommés 6 336 080 et 6 336 081. Plan cadastral fourni par Daniel Handfield arpenteur-géomètre. Minute 21644. Le tout conforme au règlement de lotissement 2000-06.

ATTENDU que la Municipalité conserverait une servitude sur ce terrain concernant le service du réseau d'égouts afin de pouvoir, le cas échéant, permettre l'entretien, la réparation ou l'amélioration de ce même réseau;

ATTENDU que le comité consultatif en urbanisme recommande cette approbation cadastrale

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU unanimement

QUE la demande d'approbation cadastrale soit acceptée au sujet
de ce terrain situé au 49, rue des Saules.

**2019-11-149 DEMANDE FINANCIÈRE – TABLE AUTONOME
DES AÎNÉS DES COLLINES**

ATTENDU que la Table Autonome des Aînés des Collines a déposé
une demande d'aide financière pour l'année en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise une aide financière au montant de 500\$
et que la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-
19000-991.

**2019-11-150 SIGNATURE DU PROTOCOLE PROJET
PRIMADA JARDIN POUR AÎNÉS**

ATTENDU que la Municipalité a confirmé via la résolution 2019-08-
103 le dépôt de son projet de jardin pour aînés auprès du
Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés
PRIMADA pour l'obtention d'un financement

ATTENDU que le financement a été accordé par ce même programme
à la hauteur de 17 120 \$ pour un coût de projet évalué à
21 400 \$;

ATTENDU qu'il ne reste plus qu'à procéder à la signature du
protocole d'entente pour officialiser l'aide financière
obtenue;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise le maire à procéder à la signature du
protocole d'entente relatif à l'octroi de l'aide financière à
recevoir dans le cadre du Programme d'infrastructures
Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

**2019-11-151 ENTENTE FESTIVAL COUNTRY NOTRE-DAME-
DE-LA-SALETTE**

ATTENDU qu'un promoteur a manifesté son intérêt et approché
plus tôt cette année la Municipalité pour la tenue d'un
festival country à Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU que la Municipalité souhaitait prendre connaissance des
attentes du promoteur avant de signifier son accord sur
la présence d'un tel événement sur son territoire;

ATTENDU que le promoteur a déposé une offre à la Municipalité,
offre qui a été modifiée par celle-ci afin de refléter les
conditions selon lesquelles la Municipalité serait prête à
accueillir l'événement;

ATTENDU que le promoteur a accepté ces mêmes conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise le maire à signer l'entente avec le promoteur Éric Lagacé pour la tenue d'un festival country à Notre-Dame-de-la-Salette du 20 au 28 juin 2020.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2019-11-152 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h30

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussigné, Réjean Lampron directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Réjean Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par
Denis Légaré, maire